



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 129/20

### Objet

Natura 2000 –  
Renouvellement du rôle  
d'opérateur de la  
Communauté  
d'Agglomération du Grand  
Dole

### Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

### Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire

17 décembre 2020

Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71

Nombre de procurations : 6

Nombre de votants : 77

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Date de publication : 25 décembre 2020

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

### Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre » FR4301318, « Forêt de Chaux » FR4312005, ce dernier site étant associé aux périmètres Natura 2000 « Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux » FR4301317 ainsi que la « Côte de Château-le-bois et le Gouffre du Creux à Pépé » FR4301301.

En tant qu'opérateur, la Communauté d'agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000.

Elle mobilise pour cela des outils incitatifs : contrats Natura 2000, Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), charte Natura 2000 ; des outils règlementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance ; et des outils pédagogiques : sorties nature, chantiers écolocataires, publications etc.

La mobilisation de ces outils est nommée « Animation Natura 2000 ». Elle bénéficie d'un financement mixte Etat (37%) et Union Européenne (63%), destiné à l'animation Natura 2000 pour chaque site en les dotant de moyens humains et matériels.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20201217-12920-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est ainsi dotée d'un budget annuel de 85 000€ permettant d'assurer les charges de fonctionnement liées à l'animation : ressources humaines, achat de prestations, achat de petit matériel, véhicule de service, formation etc. Un financement complémentaire peut être mobilisé pour acquérir des éléments de connaissance scientifique indispensables afin de guider la gestion des sites.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural 2014-2020, qui sera prolongé en 2021, la Région Bourgogne Franche-Comté gère les fonds européens du FEADER ; la mobilisation des crédits pour l'animation Natura 2000 se fait par le biais d'appels à projets annuels (demandes de subventions). De la même façon, l'animation de la contractualisation des MAEC avec les agriculteurs relève d'un appel à projet annuel auquel la collectivité doit répondre. Ce projet est dénommé « Projet Agroenvironnemental et Climatique » (PAEC).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** que la Communauté d'agglomération du Grand Dole poursuive pour la période 2021-2023 sa fonction de structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre », « Forêt de Chaux », et « Côte de Château-le-bois et Gouffre du Creux à Pépé »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,  
Le 17 décembre 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

